nous être très préjudiciable et qui est la conséquence inévitable des erreurs et des fausses appréhensions qui ne cesseront d'avoir cours; mais si on peut convaincre nos populations qu'elles n'ont aucune injustice à craindre elles adhéreront sans hésiter au projet. J'ai toujours entendu dire que les catholiques romains du Bas-Canada appartenant à la race française n'avaient cessé de témoigner la plus grande libéà leurs concitoyens protestants. (Ecouter!) Le Bas-Canada est, je crois, la première colonie anglaise qui, même avant la mère-patrie, ait donné la liberté politique aux Juifs. Je crois qu'un adepte de cette religion a siégé dans la chambre du Bas-Canada trente ans avant qu'un pareil privilège fût accordé aux Juifs de la Grande-Bretagne. Les personnes qui accusent les Canadiens-Français d'intolérance devraient prendre note de ce fait. Quantaux populations d'origine anglaise, dans toute la confédération je ne crois pas qu'il soit nécessaire de les défendre d'une telle accusation. Elles ne songeront même pas à persécuter les Bas-Cana-diens quand même elles en auraient le pouvoir; mais je crois qu'il est bon d'insérer dans la constitution une clause préventive, qui enlève à tous partis et nationalités indistinctement le pouvoir de commettre des actes arbitraires et injustes. Si le pouvoir qui doit être conféré à l'autorité centrale—celui d'apposer son véto aux actes de la législature localeest exercé, il suffira, je pense, pour empê-cher toute chose de ce genre. Mais au véto même on objecte, pour la raison que la législature élective sera rendue impuissante par l'influence que la chambre haute fera peser sur elle. Eh bien! M. l'ORATEUR, sous la constitution anglaise, dans toutes les colonies britanniques et en Angleterre même, l'initiative est permise dans une certaine mesure. Toute chose n'est pas prévue parce que beaucoup est laissé au bon sens du peuple. Je pense que sans hésitation l'on Peut affirmer qu'il n'y a pas le moindre danger que le parlement fédéral se rende coupable d'injustice envers les législatures locales, car si cela avait lieu, la réaction serait assez forte pour détruire le pouvoir aiusi exercé injustement. Le véto est nécessaire si l'on veut que, dans une certaine mesure, le gouvernement général ait un contrôle sur les actes des législatures locales. L'absence de ce pouvoir aux Etats-Unis est la grande cause de leur faiblesse, et il est à presumer qu'avant peu il sera remédié à ce

défaut par un amendement à leur constitution. Tant que chaque état se considère indépendant, que ses actes et lois ne peuvent être contrôlés, il est clair que l'autorité centrale est privés du pouvoir de contraindre à l'obéissance des lois générales. Si chaque province était libre d'édicter les lois qui lui plaisent, chacun serait à la merci des législatures locales, et la législature générale deviendrait de peu d'importance. Ce que l'on a en vue, c'est que le pouvoir de la législature générale puisse être contrôlé par le véto conféré aux législatures locales concernant l'application des lois générales dans leur juridiction. Tout pouvoir, dit-on, émane du peuple, mais l'exercice en est laissé à ses représentants et à la couronne; mais il serait illogique de placer le gouvernement général au-dessous du gouvernement local. Le parlement et le gouvernement central doivent nécessairement exercer le pouvoir suprême, et les gouvernements locaux le pouvoir correspondent aux attributions dont ils sont chargés. système est nouveau; il n'a jamais subi d'essai, et ne fonctionnera peut-être pas aussi bien qu'on s'y attend; mais le parlement impérial et le nôtre auront toujours le pouvoir de remédier aux défectuosités que l'on pourra découvrir une fois qu'il sera en opération. Somme toute, le projet me paraît excellent. J'espère qu'il permettia à ce pays de devenir une grande puissance, et qu'avant de mourir j'aurai eu la satisfaction d'être citoyen d'un immense empire élevé sur cette partie du continent anglo-américain, et dont le peuple, à l'ombre du drapeau anglais, sera libre, heureux et prospère autant qu'aucune autre nation de la terre. S'il est quelque chose que j'aie toujours désiré avec ardeur, c'est de voir les possessions anglaises devenir en mesure de se défendre contre tout danger tout en restant sans la protection de la mère-patrie et en conservant ces institutions que nous tenons d'elles, et qui nous valent cette grande somme de liberté et de bonheur dont nous jouissons. (Ecoutez! écoutez!) Et quand nous considérons quel immense territoire nous avons au Nord-Ouest; quand nous savons que les grandes rivières qui sillonnent ce territoire mettent à découvert d'immenses couches de charbon, et que tout ce pays est riche en minéraux de toute sorte ; que le sol renferme des richesses propres à l'établissement d'un très grand et très productif commerce; quand nous savons qu'il sera possible